



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Démocratie et citoyenneté »

Conseil municipal du 12 avril 2021
Séance du 10 mars 2021

23 Budget participatif saison 3 - règlement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	7
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- **Date de la convocation : 06/04/2021**

- **Rapport de présentation :**

Madame Döndü ALKAYA, maire-adjointe, expose :

Le budget participatif est un outil de démocratie locale permettant de faire émerger des projets citoyens d'intérêt général sur les thèmes de la propreté, de l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité.

Le budget participatif est aussi l'occasion de mettre en œuvre une nouvelle pédagogie de l'action publique conforme aux principes d'une démocratie locale qui associe expertise technique des services et créativité citoyenne.

Les deux premières saisons du budget participatif creillois ont ainsi mobilisé 43 citoyens et ont favorisé le dépôt de 29 projets. Parmi eux, 22 projets recevables ont permis la réalisation de 6 projets pour la saison 1 (dans l'enveloppe allouée 350 000,00 €) et de 11 projets livrés ou en cours d'achèvement pour la saison 2 (dans l'enveloppe allouée de 350 000,00 €).

Pour cette « saison 3 » du budget participatif creillois, il est proposé d'augmenter l'enveloppe à 400 000,00 € en section d'investissement (soit l'équivalent d'une évolution de 10,00 € par habitant à 11,20 € par habitant) ainsi que d'adopter un nouveau règlement en annexe de la présente délibération pour encadrer le dispositif et encourager les citoyens à proposer des projets.



Les creilloises et creillois âgés de 16 ans et plus pourront présenter des projets dans le cadre de la saison 3 du budget participatif. Les associations creilloises sont autorisées à présenter un projet au titre du budget participatif.

Le lancement du nouveau budget participatif creillois en mai 2021 s'accompagnera de réunions de présentations, d'une remise d'un kit « budget participatif » et d'ateliers individuels ou collectifs. Les citoyens présenteront jusqu'au 31 août 2021 leurs projets en conseil de quartier afin de permettre en septembre 2021 une étude de faisabilité technique, juridique et budgétaire avant leur présentation en novembre 2021 devant un jury composé d'élus et de citoyens. A compter de janvier 2022, la ville de Creil s'engage à lancer la phase de mise en œuvre des projets lauréats en lien avec les porteurs de projets.

Il vous est demandé d'approuver le règlement de la saison 3 du budget participatif creillois.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 10 mars 2021,
Vu le règlement ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter le règlement de la saison 3 du budget participatif creillois ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 13 AVR. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21

et publication ou notification le 23/04/21

affiché le 13/04/21

CREIL, le 23/04/2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du pôle "Vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423024-DE